

**Aux parents des enfants
en âge de scolarité domiciliés
sur le territoire de Pully et
environs**

Traité par : MA-KB/DJAS

Réf. : Offre camps Bois-du-Moulin 2026

Pully, le 16 mars 2026

Activité à la journée été 2026 – Bois-du-Moulin

Madame, Monsieur, chers parents,

La Direction de la jeunesse, des affaires sociales et de la sécurité publique (ci-après DJAS) organisera, durant **la période estivale 2026**, les prestations suivantes :

Camps à la journée au refuge du Bois-du-Moulin (pour enfants de la 1^{er} à la 3^{ème} année scolaire 2025-2026)

Activités : promenades, excursions, jeux et bricolages, activités manuelles d'intérieur et extérieur, visites et, selon le temps, baignade(s).

Dates : 1^{er} séjour : (5 jours) du lundi 29 juin au vendredi 3 juillet 2026 ;
2^{ème} séjour : (5 jours) du lundi 6 au vendredi 10 juillet 2026.

Prix : **Pour les habitants de Pully, Paudex et Belmont-sur-Lausanne :**
CHF 300.00 pour 5 jours

Pour les habitants d'autres communes :
CHF 400.00 pour 5 jours

Prix et conditions :

Les forfaits couvrent notamment les frais de pension, d'accompagnement, de nourriture, de boissons, de transports et d'activités.

Rabais de famille : 20 % dès le deuxième enfant et pour les suivants. Des aides individuelles communales sont en outre possibles pour des demandes justifiées (selon les revenus des parents). Les familles qui en font la demande sont priées de nous transmettre les 3 dernières fiches de salaire ainsi que la dernière décision de taxation complète d'impôts. Informations supplémentaires au 021 721 31 65.

La facturation des montants liés aux camps s'effectuera après celui-ci. Les familles dont l'enfant ne participerait qu'à une partie du séjour ou qui annuleraient leur inscription après le début du camp sans justification valable seront facturées pour l'entier du séjour sauf cas de force majeure.

Tout désistement survenant moins de quinze jours avant le début du camp sera facturé aux parents à hauteur de 20% du prix total.

Les inscriptions seront ouvertes à partir du mercredi 25 mars 2026 dès 12h00.

Elles seront traitées par ordre d'arrivée et par degré de priorité qui sont les suivants :

- Une priorité d'inscription est accordée aux enfants domiciliés à Pully, Paudex et Belmontsur-Lausanne ;
- L'adéquation de l'inscription selon l'année scolaire en cours de l'enfant : c'est-à-dire uniquement les enfants fréquentant les classes de la 1^{ère} à la 3^{ème} année pour l'année scolaire 2025-2026. Les fratries devront également respecter ces dispositions.
- Une seule inscription est autorisée par famille. Il n'est pas possible d'inscrire un enfant sur deux semaines différentes.

Dans le cas où la capacité maximale a été atteinte, les « viennent-ensuite » seront également triés par ordre d'arrivée et placés en liste d'attente. La DJAS prendra contact avec les familles en cas de désistements d'enfants inscrits.

Le formulaire d'inscription en ligne est disponible sur notre site internet www.pully.ch/colonies. Seuls les parents ou représentants légaux peuvent procéder à l'inscription de leur(s) enfant(s).

Selon le nombre d'inscriptions, nous pourrions être contraints de supprimer l'un ou l'autre des camps. Les parents recevront une confirmation par courriel dans les plus brefs délais.

Nous vous prions de recevoir, Madame, Monsieur, chers parents, l'expression de nos sentiments distingués.



A. Delaloye
Chef de service



M. Alexaline
Responsable secteur
Animations et jeunesse